

**NOTRE PLANÈTE CHANGE,
NOS HABITUDES ÉVOLUENT,
NOTRE SERVICE PUBLIC
DE GESTION DES DÉCHETS AUSSI !**

#3 INFOS DÉCHETS MARS 2025

ÉDITO

Chers Agglo-Yonnais,

Plus d'un an que la nouvelle organisation de collecte des déchets est en place et les résultats sont déjà très encourageants !

Nos efforts pour réduire la quantité de déchets et promouvoir leur valorisation, tout en adaptant le rythme de collecte donne déjà des premiers résultats visibles :

- une baisse des ordures ménagères de près de 5 %,
- une amélioration du tri des emballages à hauteur de 10 %,
- une distribution de plusieurs centaines de composteurs individuels,
- une adaptation des sorties de bac au seuil des 12 levées annuelles incluses dans la part fixe, avec près de 80 % des particuliers qui sortent leur bac 1 fois par mois.

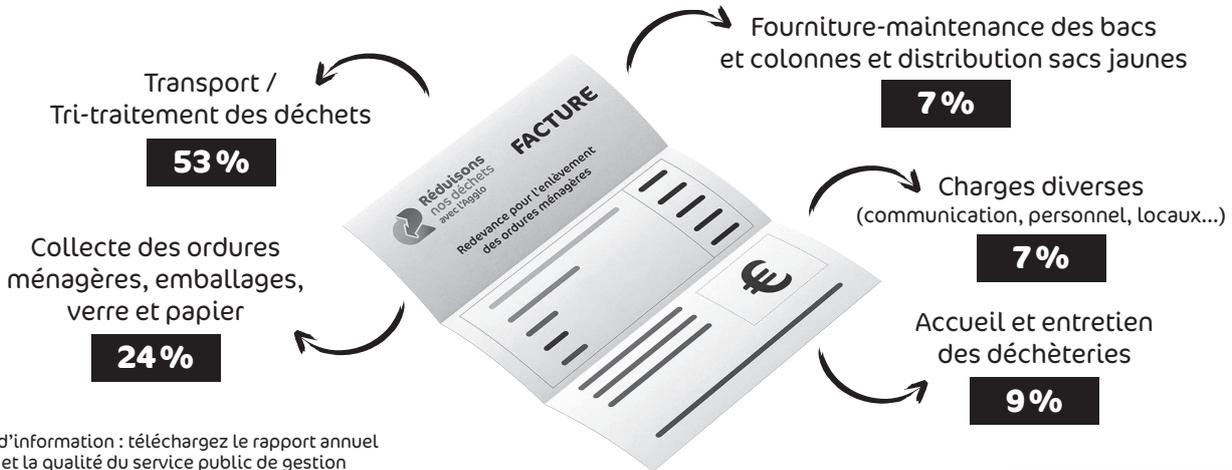
Bravo et surtout un grand merci car ces adaptations sont indispensables pour faire face aux enjeux financiers et réduire notre impact sur l'environnement. Nous avons encore besoin de la mobilisation de tous pour avancer sur la voie de cette transition. Les travaux de modernisation et la mise en place de nouvelles filières de tri en déchèteries sont autant d'actions que nous allons poursuivre pour vous aider dans ces évolutions incontournables pour l'avenir de notre agglomération.

Soyez assurés de notre engagement !

Luc Bourard

Maire de La Roche-sur-Yon
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération
Conseiller départemental de la Vendée

1 COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS



Pour plus d'information : téléchargez le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur lrsy.fr/dechets.

* Répartition des charges établie sur la base de la matrice ComptaCoût (outil ADEME) - Données 2023.

2 CALENDRIER DE FACTURATION

Période	Date de réception des factures
2 nd semestre 2024	Mars 2025 Abonnement (part fixe) du 2 nd semestre 2024 + toutes les levées ou ouvertures supplémentaires de l'année 2024 (part variable)
1 ^{er} semestre 2025	Septembre 2025 Uniquement l'abonnement (part fixe) du 1 ^{er} semestre 2025
2 nd semestre 2025	Mars 2026 Abonnement (part fixe) du 2 nd semestre 2025 + toutes les levées ou ouvertures supplémentaires de l'année 2025 (part variable)

**Accédez au suivi
de vos levées
de bacs ou de vos
ouvertures de
colonnes en temps
réel sur Écocito
(simple et gratuit)**

Pour vous connecter, munissez-vous de la clef d'activation correspondant à votre identifiant figurant dans le cadre grisé en haut à gauche de votre facture.



lrsy.fr/dechets

VOUS ÊTES COLLECTÉS EN BAC

1 PRINCIPES DE COLLECTE

Tous les 15 jours et selon vos besoins, vous pouvez utiliser les passages des camions de collecte pour présenter :

Bac / Bac et sac jaune / Sac jaune

Retrouvez les calendriers de collecte sur lrsy.fr/dechets

2 PRINCIPES DE FACTURATION



Abonnement
(part fixe
de la redevance)



12
levées / an

Toute levée supplémentaire* sera facturée sur la redevance (part variable) à partir de la 13^e.

* Tarifs sur lrsy.fr/dechets



Abonnement
(part fixe
de la redevance)



nombre de
sacs jaunes
illimité

3 LES BONNES PRATIQUES

- Sortir vos bacs et sacs jaunes la veille au soir.
- Présenter votre bac à ordures ménagères couvercle fermé, non débordant, poignées tournées côté rue.
- Rentrer votre bac après la collecte.
- Trier vos déchets : pas de papier dans le sac jaune !



Si un autocollant refus de collecte est apposé sur votre sac ou bac, vous devez alors le récupérer et suivre les instructions pour mieux trier.

VOUS ÊTES COLLECTÉS EN COLONNE ENTERRÉE

1 PRINCIPES DE COLLECTE

Vous déposez vos ordures ménagères dans une colonne enterrée, pour cela vous disposez d'une carte ou d'un badge d'accès.

Les colonnes sont accessibles 7j/7 et 24h/24.

2 PRINCIPES DE FACTURATION

Abonnement
(part fixe de la redevance)



52
ouvertures de colonne / an
pour les ordures ménagères
(sac de 50 L maximum)

Toute ouverture supplémentaire sera facturée sur la redevance à partir de la 53^e.

= nombre d'ouvertures illimité pour les colonnes emballages (cartonnette, acier, alu et plastique) et pour les colonnes verre et papiers-journaux



3 LES BONNES PRATIQUES

- Respecter les consignes de tri et de dépôt indiquées sur les colonnes pour éviter des surcoûts de tri.
- Trier vos déchets : ne pas déposer d'ordures ménagères dans les colonnes dédiées aux emballages, verre et papiers.
- Ne rien déposer au pied des colonnes, tout dépôt sauvage est passible d'une amende.



En cas de dysfonctionnement d'une colonne, contactez le service gestion des déchets au 02 51 05 59 91.



lrsy.fr/dechets

